

DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement et Canton de Pontarlier

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 04 juillet 2014/ Affiché le 10/07/2014

Ouverture de séance à 20 h 40

Secrétaire de séance : Mme Mathilde COUTURIER

Présents : tous les membres sauf M JOURDIN Dimitri donnant procuration à M. Frédéric CANNELLE, M.ILLICETO Olivier excusé.

Ordre du jour

BUDGET FINANCES
ECONOMIE TOURISME
PATRIMOINE
EDUCATION
INFORMATION COMMUNICATION
QUESTIONS DIVERSES

1. Approbation du compte rendu de la séance du 04 juin 2014, à l'unanimité.

2. BUDGET – FINANCES
 - 2.1. Camping : création d'un budget camping et aire de camping-cars
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un budget de fonctionnement pour le Camping et pour l'aire de camping-cars
Il précise que ce budget sera assujetti à la TVA.
Sur conseil du Receveur Municipal, il est décidé de ne pas créer de budget d'investissement.

Section de Fonctionnement :

DEPENSES : 48 910€

RECETTES : 59 000€

- 2.2. Montant des créances de la commune par rapport à la SARL «Au Bonheur du Campeur »
Le Maire informe de la mise en liquidation de la Sarl « Au Bonheur du Campeur » et de la nomination d'un administrateur judiciaire. La cessation de paiement entraine une nouvelle procédure pour pouvoir espérer récupérer une partie des dettes.
Pour faire valoir ses droits et subroger le Trésor Public, le conseil municipal a élaboré un état des créances.
Après évaluation des pénalités, indemnités et des factures non réglées par la SARL, le montant des créances est de **22 815,83€**.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet état des créances, ainsi que la délibération correspondante

2.3 Photocopieur

Après négociations, effectuées par M. BERGER, à l'unanimité, le conseil décide :

- La résiliation du contrat de maintenance avec SV Bureau,
- L'achat d'un nouveau matériel de copieur/imprimante/drive image auprès de Télématique Service à Pontarlier. Pour un montant total de 4 640^e H.T, une ouverture de crédit de 5 800€ est créée au budget principal, alimentée par les excédents.

3. ECONOMIE TOURISME

3.1. Aire de camping-cars : après avoir entendu l'exposé de M. PACQUELET, à l'unanimité, le conseil adopte le nouveau projet d'aménagement de l'aire de camping-cars, qui sera réalisé en plusieurs étapes

- Fin 2014 : travaux préparatoires, terrassement en tranchée pour les gaines électriques, revêtement bi-couche sur la totalité de la plate-forme, supports des bornes électriques et bordures en rondins, pour un montant de 48 700^e TTC.
- année 2015 et suivantes, en fonction des possibilités d'investissement : espaces verts, éclairage et bornes électriques, pour un montant à déterminer.

3.2. Bilan d'ouverture du camping

Malgré certains aléas, le camping a ouvert ses portes.

- Le terminal de paiement défectueux doit être changé rapidement,
- Un plombier et un électricien sont intervenus pour mise aux normes des installations.
- Le dysfonctionnement des lampadaires sera suivi par M. VUILLARD.
- La machine à laver est hors service, un nouvel achat ne peut être envisagé cette année ; une solution de location doit être analysée.
- Un nouveau téléviseur sera installé dans la salle de convivialité.

4. PATRIMOINE

4-1 Eglise

Bilan des travaux de restauration de l'église, déjà effectués :

Maitre d'œuvre Alain JUST	34 110.00 €
Marché de travaux (1 ^{ère} et 2 ^{ème} tranches : CLOCHER TOITURE FACADE DRAINAGE)	315 775.00 €
Annonces ; études ; autres	24 270.00 €
TOTAL	374 155.00 €

Subventions

Conseil Général	64 635.00 €
Conseil Régional	40 834.00 €
DRAC	60 151.30 €
FONDATION	27 487.45 €
DGE	5 104.68 €
Député Binetruy	10 000.00 €
Total	208 212.43 €
Autofinancement	165 942.57 €
FC tva sur 3 ans	57 619.87 €
Financement réel	108 322.70 €
<u>Reste à percevoir</u>	3 000.00 €

3^{ème} tranche

Maitre d'œuvre, Alain JUST

Electricité, éclairage (alimentation électrique à faire en priorité)

25 000 €

4^{ème} tranche

.M. JUST, nous proposera les orientations futures concernant les boiseries et peintures qui sont des travaux subventionnables.

4-2 Cimetière

La cour d'appel par jugement du 31/01/2012, maintient le versement d'une provision, déjà perçue de 20 000€ par l'entreprise De Giorgi, pour malfaçon sur les travaux du cimetière.

Cette somme doit être affectée à la restauration des caveaux détériorés.

4-3 POS /PLU

Le Maire informe le conseil municipal des nouvelles règles en matière d'urbanisme.

La Loi ALUR précise que les POS deviendront caducs au 31/12/2015.

Si aucune procédure de révision n'est engagée, la commune sera soumise à nouveau, au RNU (Règlement National d'Urbanisme). Sans aucun pouvoir décisionnel sur notre urbanisme communal.

A l'unanimité, sur les conseils de la DDT, le conseil municipal décide d'engager une procédure de passage du POS en PLU, afin d'élaborer un document d'urbanisme qui réponde à l'évolution des contextes socio-démographiques, économiques et règlementaires.

5. EDUCATION

Compte rendu du conseil d'école

Le nombre d'élèves à l'école de Labergement passera à la rentrée 2014/2015 de 70 à 69 élèves. Le seuil d'ouverture de classe est de 82.

Réforme des rythmes scolaires, M. BERGER informe d'une réflexion sur l'éventualité du regroupement du périscolaire sur une demi-journée, au lieu de 4 soirées, dans le cadre d'un PEDT à prévoir.

Une possibilité de reprise des cours le 22 août afin de supprimer les cours le mercredi, est proposée par M. BERGER.

6. COMMUNICATION

L'Est républicain a publié un article sur l'ouverture du camping. L'Office de tourisme a relayé l'information d'ouverture.

Le site internet de la commune devra être mis à jour. M. BERGER s'en chargera.

7. DIVERS

- Le conseil municipal décide l'achat d'un souffleur thermique.

- Sécurité routière :

Suite à un appel de la gendarmerie, concernant des problèmes récurrents de stationnements gênants aux abords de l'espace lac et des voies situées près de l'aire de camping-cars, le Maire prendra un arrêté d'interdiction de stationnement.

Des panneaux appropriés seront posés par l'employé communal.

Problèmes de vitesse : la commission se réunira en septembre pour étudier les solutions de réduction de vitesse excessive. (Signalisation, plateaux surélevés...)

- Commission bois :

Suite à la réunion de la commission tourisme de la CCMO2L, un rappel doit être fait, avec l'appui de l'ONF, aux débardeurs de l'obligation de remise en état des chemins, après utilisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Pour le Maire, absent,

Le 1^{er} Adjoint délégué
Daniel PACQUELET.